



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal Mercredi 22 janvier 2020

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGÈNEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Floriane MUHLEMATTER, Emma PARENT



1. Désignation du secrétaire de séance

Caroline BILLOT est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 13 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. Fiche Agenda 21 Les voix de Vulbens / Subvention association Nos mémoires vives

Monsieur le Maire rappelle qu'une fiche Agenda 21 consistant à réaliser un documentaire audiovisuel sur l'histoire vécue du village à partir du recueil des témoignages oraux des aînés de Vulbens avait été validé par le Conseil sous réserve de l'obtention d'une subvention complémentaire de la part de la Fondation de France.

Il a le plaisir de faire savoir que la Fondation de France versera une subvention de 8 700 €.

Les versements de la commune à l'association Nos mémoires vives sont donc prévus comme suit :

- 3 000 € dès que possible sur demande de l'association
- 3 000 € sur présentation d'un rapport d'avancement présenté à la Fondation de France
- 4 120 € sur présentation du rapport final à la Fondation de France.

1 000 € resteront provisionnés en Mairie pour l'édition d'un livre.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modalités de financement de l'opération Les voix de Vulbens telles que décrites ci-dessus et l'autorise à recevoir le financement de la Fondation de France de 8 700 € et à reverser la subvention de 10 120 € à l'association Nos mémoires vives

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération

4. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2020.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater ces dépenses.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte les ouvertures de crédit suivantes :

202	Frais d'urbanisme	17 700 €
2031	Frais d'études	2 907 €
205	Concession pour licence, brevet	1 836 €
2184	Mobilier scolaire	446 €
2188	Autres immobilisations	1 305 €

Dit que les crédits seront reportés au budget primitif 2020.

5. Charte PLUi de la Communauté de communes du Genevois / avis du Conseil

Monsieur le Maire invite le Conseil à débattre sur la charte de gouvernance pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) proposé par la CCG.

Le point positif est que la représentativité est assurée de façon égale : quelle que soit la taille de la commune le nombre de d'élus par commune est le même.

En revanche, un certain nombre de points devraient être ajoutés :

- Le droit de préemption devrait rester un droit de la commune qui connaît mieux les terrains stratégiques de son territoire
- La commune devrait rester maîtresse de son zonage et la CCG quant à elle définirait les règles de chaque zone.

Le Conseil remarque que cette charte aurait pu être réalisée par les futurs nouveaux élus et prend note qu'il s'agit simplement de laisser une base de travail pour le prochain mandat.

6. Informations

La **déchetterie** se trouve depuis quelques temps dans un état innommable : les containers sont pleins à ras bord, tout est désorganisé et les gens repartent faute de pouvoir laisser leurs déchets. Un point sera fait avec la CCG qui gère le site.

Vigilance démarchage abusif : une personne circule dans le secteur pour demander de l'argent notamment aux personnes âgées. De manière générale, il faut rester prudent à l'égard de tout démarchage à domicile.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 20h30. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 18 février 2020, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

